

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 44 (2017)
Heft: 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Immigration de masse: une situation confuse

- 5 Courier des lecteurs
- 6 En profondeur
L'immigration, un thème complexe
- 10 Politique
Résultats de la votation du 12 février
Le modèle pour la stratégie énergétique de 2050
- 14 Société
Reconnaissance pour les Yéniches et les Sinti
- 16 Économie
La nouvelle loi Swissness et ses conséquences
Nouvelles du monde entier
- 17 Série littéraire
Daniel de Roulet à New York
- 18 Culture
Portrait de la poétesse slameuse Hazel Brugger
- 20 Sciences
Les drones suisses ouvrent de nouvelles voies
- 22 Sport
Armon Orlik, le nouvel enfant prodige des lutteurs
- 24 Informations de l'OSE
- 26 news.admin.ch
- 28 Images
Le peintre des Grisons Andreas Walser
- 30 Lu pour vous
Elisa Shua Dusapin: «Hiver à Sokcho»
- 30 Écouté pour vous
Albin Brun & Patricia Draeger: «Glisch d'Atun»
- 31 Sélection
- 31 Écho



En principe, le thème de l'immigration ne devrait plus être à l'ordre du jour depuis longtemps. Au mois de décembre dernier, le Parlement a décidé de mettre en œuvre l'initiative sur l'immigration de masse, bien plus de deux ans après son approbation par le peuple. Mais il s'est heurté à une résistance au sein du Conseil national. Immédiatement après le vote final, le groupe UDC a reproché au Parlement d'avoir violé la Constitution – un reproche qui n'était pas infondé, car l'initiative avait été quasi-maintenue dans son contenu original. La volonté du peuple de réguler l'immigration par des plafonds et des contingents avait été contournée. Une dénommée «préférence nationale light» remplaçait ces revendications.

La mise en œuvre de l'initiative était dès le départ une mission impossible. Comment la volonté du peuple pouvait-elle s'appliquer sans que la libre circulation des personnes avec l'UE soit mise en péril? Comment mettre en œuvre cette initiative à la lettre, ou du moins dans les grandes lignes, tout en préservant les intérêts nationaux prioritaires? Des consultations avec l'UE ont suivi. Il est alors devenu évident que l'Union européenne ne voulait pas accepter les contingents planifiés. Dans l'intervalle, l'idée d'une clause de sauvegarde a également émergé, avec des quotas annuels pour les immigrés lorsqu'une certaine valeur seuil est dépassée. En définitive, le Parlement s'est accordé sur la «préférence nationale light», qui prévoit uniquement une sorte de priorité aux chômeurs suisses.

L'«immigration de masse» restera au cœur des débats malgré la décision prise en décembre. En effet, l'UDC a déjà annoncé une initiative populaire sur la libre circulation des personnes avec l'UE. L'initiative RASA, qui prévoit la suppression complète de l'article sur l'immigration de masse de la Constitution, sera également soumise au vote. Et il y a peu, comme si cela n'était pas déjà assez compliqué comme cela, un membre du PS a eu recours individuellement au référendum contre la loi sur l'initiative sur l'immigration de masse – afin, paradoxalement, de la consolider par une votation populaire.

La situation est confuse. Quels sont les noeuds gordiens? Où se situent les contradictions? Où sont les priorités? Dans l'article principal de cette édition, nous tentons d'apporter un éclairage, de jeter un regard rétrospectif sur les trois dernières années de guerres de tranchées politiques et de dresser un bilan, afin d'être en mesure de suivre les débats complexes auquel notre pays doit encore faire face en matière d'immigration.

MARKO LEHTINEN, RÉDACTEUR EN CHEF